

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

VILLE DE RETHEL

**Délibération n° 8**

**Date de convocation**  
**19 février 2019**

Séance du 25 février 2019

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 19 H 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel  
de ses séances sous la présidence de **Monsieur Guy DERAMAIX, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. LEOPOLD-VUARNESSON-ULPAT-DOYEN-  
LESSIEUX-LAFOLLIE-FRECHIN-BERTRAND-AMARI-  
FOURNEL-BATIN-BILLETTE-VALET-BOUCHER- BRUNIN-  
POZZOBON-SERIS- PERCHERON-METRAT-LERAY

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. MOUCHET (pouvoir à M. LESSIEUX)  
Mme MARQUIGNY (pouvoir à Mme BOUCHER)  
Mme DE AMORIN (pouvoir à Mme VALET)  
Mme BOUTARD-BARAT-LUCAN  
M. JENNEPIN-BENBOURECHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. POZZOBON

**OBJET : Révision et/ou création d'AP/CP – Voirie Gobinet**

**Exposé :** Au vu des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement déjà délibérées et considérant les dépenses réellement réalisées en 2018, il est proposé de modifier les Crédits de Paiement sur certaines AP/CP.

Vu la délibération n° 23/2017 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet Voirie Gobinet,

Vu les délibérations n°11/2018 et 43/2018 relatives à la révision de l'AP/CP pour le projet Voirie Gobinet,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en considérant les dépenses réalisées en 2018,

Sur avis favorable de la commission des finances,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PROPOSE la révision de l'AP/CP suivante :

AP/CP N°3 - VOIRIE GOBINET				
	Montant de l'Autorisation de Programme			
		2018	2019	2020
révision février 2019	1 500 000,00 €	29 801,47 €	250 000,00 €	1 220 198,53 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Reithel, le - 5 MARS 2019  
de la publication, le - 5 MARS 2019  
Fait à Reithel, le - 5 MARS 2019

LE MAIRE  
Guy DERAMAIX



Nature	Deliberations
Matiere	Finances locales   <b>Decisions</b> budgetaires
Numero d'acte	<b>8_2019</b>
Objet de l'acte	Revision et/ou creation d'AP/CP – Voirie Gobinet
Date de decision	25/02/2019

**Transmission au contrôle de légalité**

Déposé le 05/03/2019 - 09:30:45 par Guy DERAMAIX

Emis le 05/03/2019 - 09:36:09

**Accepté par la (sous)prefecture**

Reception à la (sous-)prefecture le 05/03/2019 - 09:44:03

Référence technique de l'AR : 008-210803268-20190225-8\_2019-DE

Acte acte\_n-8-2019.pdf

